

L'Échelle d'ISR : un outil de prévision fiable

Secteur des politiques, ministère du Solliciteur général du Canada

Durant les années 1960 et au début des années 1970, la libération conditionnelle a été la cible d'un feu roulant de critiques aux États-Unis. Toutefois, certains partisans de ce type de liberté avançaient que des distinctions pouvaient être établies entre les délinquants selon le risque de récidive qu'ils présentaient et que les responsables correctionnels en tenaient compte lors des prises de décisions relatives à la libération conditionnelle. La première étape consistait à établir des variables empiriques de prédiction de la récidive pouvant aider les responsables à prendre des décisions. Les recherches effectuées ont permis l'élaboration de divers instruments actuariels d'évaluation du risque, notamment la Base Expectancy Scale² (l'échelle de notation du potentiel de réadaptation sociale) et l'Échelle des variables significatives³. Des efforts semblables déployés au Royaume-Uni ont abouti au Parole Prediction Scoring System⁴ (système de notation et de prédiction du risque lié à la liberté conditionnelle).

Au Canada, la recherche visant l'élaboration d'une échelle de prévision du risque de récidive pour le système fédéral a débuté, il y a une vingtaine d'années, avec les travaux de Joan Nuffield, du Secrétariat du ministère du Solliciteur général du Canada. J. Nuffield⁵ s'était basée sur un échantillon aléatoire de 2 745 délinquants qui avaient été mis en liberté en 1970, 1971 et 1972 et qui avaient été réincarcérés pour de nouvelles infractions (abstraction faite des révocations et des transfèremments vers des établissements provinciaux). L'information sur la nouvelle infraction, les antécédents criminels et les caractéristiques sociales et démographiques a été recueillie à partir du Système des dossiers des détenus. De plus, elle avait obtenu du Centre d'information de la police canadienne les rapports d'arrestation et de nouvelles condamnations. La condamnation pour un nouvel acte criminel dans les trois années suivant la libération conditionnelle a été utilisée comme mesure générale de récidive.

En s'appuyant sur les données concernant la moitié des cas (échantillon d'interprétation), Nuffield a examiné le rapport statistique entre les variables criminelles, sociales et démographiques et le risque de récidive. Elle a élaboré une échelle en utilisant une technique de sommation où la pondération d'un élément donné se fait sur la base de l'écart entre le taux de récidive chez les délinquants présentant une caractéristique donnée et le taux de récidive général. Les notes sur l'échelle variaient entre -27 et +30. Nuffield a regroupé les notes en cinq ensembles relativement égaux, avec un taux de probabilité de réussite allant de 84 % (environ quatre sur cinq) chez le groupe présentant le plus faible risque à 32 % (soit un sur trois) chez le groupe présentant le risque le plus élevé; les trois groupes intermédiaires avaient des probabilités de réussite moyennes. Elle a ensuite appliqué cette échelle à la deuxième moitié des cas (échantillon de validation) et il s'est avéré que les résultats obtenus étaient ceux que l'on escomptait.

Bien que cette échelle soit désignée par certains auteurs comme l'échelle Nuffield ou l'échelle de prévision du risque de récidive, elle a été officiellement baptisée Échelle d'information statistique générale sur la récidive ou Échelle d'ISR. Elle a été formellement adoptée en 1988 par la Commission nationale des libérations conditionnelles et le Service correctionnel du Canada comme une composante

des politiques décisionnelles prélibératoires pour l'évaluation du risque. Le système de notation de l'Échelle d'ISR originelle a été modifié. On multiplie toutes les notes par -1, de sorte que les notes positives sont associées à des cas définis comme présentant de faibles probabilités de récidive et les notes négatives, à des cas présentant de fortes probabilités de récidive. On pensait par cette mesure assurer à l'échelle une meilleure capacité de prévision intuitive, mais sans en changer les caractéristiques fondamentales.

Tableau 1

Information statistique générale sur la récidive (Échelle d'ISR)
1. Infraction à l'origine de la peine actuelle
2. Âge à l'admission
3. Incarcération antérieure
4. Révocation ou déchéance antérieure de la liberté sous condition
5. Évasion antérieure
6. Niveau de sécurité
7. Âge lors de la première condamnation comme adulte
8. Condamnations antérieures pour voies de fait
9. Situation matrimoniale lors de la dernière admission
10. Intervalle d'exposition au risque
11. Nombre de personnes à charge lors de la dernière admission
12. Peine totale
13. Condamnations antérieure pour infraction sexuelle
14. Condamnations antérieures pour introduction par effraction
15. Situation du point de vue de l'emploi au moment de l'arrestation

L'Échelle (voir l'encadré) combine 15 facteurs statiques liés à l'activité criminelle et au comportement social.

Revalidation et utilisation de l'Échelle dans la recherche

On dispose actuellement d'un corpus substantiel de recherche confirmant l'utilité de l'Échelle d'ISR pour ce qui est de distinguer les cas présentant un risque élevé des cas à faible risque parmi les délinquants sous responsabilité fédérale. Au milieu des années 1980, le Secrétariat du Ministère a commandé de nouvelles recherches sur la prise de décisions relatives à la libération conditionnelle et à l'évaluation du risque lié à la libération. Même si au départ la recherche était axée essentiellement sur le processus décisionnel, elle visait aussi à améliorer notre capacité de prédire le risque de récidive. Une bonne partie de la recherche a d'ailleurs consisté en une revalidation de l'Échelle d'ISR par Hann et Harman⁶. Les

données ont été recueillies grâce à l'examen manuel des dossiers d'un échantillon de 534 détenus libérés entre 1983 et 1984 et qui avaient été admis en vertu de simples mandats de dépôt. La récidive était définie comme une condamnation à une peine d'emprisonnement, et la période de suivi était de deux ans et demi, au lieu de trois ans dans la recherche initiale. Hann et Harman ont calculé les notes ISR de chaque sujet de leur échantillon et placé chaque délinquant dans l'un des groupes désignés. Ils ont ensuite calculé le taux de réussite de chaque groupe et l'ont comparé aux taux obtenus par Nuffield⁷. Les taux de réussite se sont révélés très semblables : l'Échelle avait encore une fois permis de distinguer les cas à risque élevé des cas à faible risque.

Pour leur part, Wormith et Goldstone⁸ ont étudié un échantillon aléatoire de 203 délinquants libérés de pénitenciers dans la région des Prairies. Ces deux chercheurs, après avoir calculé la note ISR de chaque délinquant, ont constaté que le taux de réussite de chacun des groupes correspondait étroitement aux résultats obtenus pour l'échantillon national. Porporino, Zamble et Higgonbottom⁹ ont, quant à eux, testé l'Échelle d'ISR sur un échantillon de 77 délinquants libérés dans la région de l'Ontario. Leurs conclusions ont confirmé l'efficacité prédictive de l'Échelle. Serin¹⁰ a constaté une importante corrélation entre les notes ISR et le risque général de récidive chez un échantillon de 81 délinquants élargis de pénitenciers à sécurité minimale et moyenne dans la région de l'Ontario.

Récemment, Bonta et al.¹¹ ont dévoilé les résultats d'une revalidation de l'Échelle d'ISR fondée sur l'ensemble des détenus (3 267) mis en liberté en 1983-1984 et qui avaient été admis en vertu de mandats de dépôt. Dans cette étude, la récidive est définie comme l'admission dans un pénitencier dans les trois années suivant la mise en liberté, révocations de la liberté comprises. Encore une fois, les résultats, toutes catégories de risque confondues, étaient étonnamment semblables aux constatations initiales, ce qui a confirmé la validité de l'Échelle d'ISR pour la prévision de la récidive en général. Cette étude a également validé l'utilisation actuelle des notes seuils qui définissent les cinq catégories de risque.

Les résultats de plusieurs autres études sont venus confirmer la validité de l'Échelle d'ISR. Ainsi, dans une analyse des facteurs liés aux fuites en douce d'établissements à sécurité minimale, Johnson et Motiuk¹² ont calculé les notes ISR. Ils ont trouvé que 80 % des cas tombaient dans la catégorie «risque élevé de récidive» et qu'aucun détenu ne figurait dans les catégories «risque faible» ou «très faible». Dans une autre étude où les cas de fuite en douce étaient comparés avec un échantillon correspondant de délinquants se trouvant dans la même situation, mais qui étaient par contre restés en détention¹³, les auteurs des fuites en douce ont obtenu des notes de risque sur l'Échelle d'ISR supérieures à celles des autres délinquants.

Étant donné sa validité prédictive établie, l'Échelle d'ISR s'est avérée utile dans la recherche pour prendre en compte le risque de récidive. Motiuk et Belcourt¹⁴ ont examiné la relation entre les programmes de travail en prison et le résultat postlibératoire. Ils ont conclu que l'Échelle d'ISR était étroitement liée à la probabilité de réincarcération et de condamnation pour une nouvelle infraction. Ils se sont aussi servis des notes ISR comme mesures du facteur «risque» en comparant les résultats enregistrés par les participants au programme industriel CORCAN dans les prisons aux résultats escomptés sur la base des notes ISR. Ils ont trouvé que les résultats des participants étaient aussi bons sinon meilleurs que ce qu'on

prévoyait en s'appuyant sur l'Échelle d'ISR. On peut donc penser que la participation aux programmes de travail a contribué à améliorer les résultats postlibératoires.

L'Échelle d'ISR a été utilisée dans le but d'évaluer les répercussions différentielles du traitement sur des délinquants présentant des niveaux de risque différents. Robinson¹⁵ a élaboré une mesure de substitution à l'Échelle d'ISR afin d'examiner l'incidence des programmes d'apprentissage cognitif des compétences sur la récidive postlibératoire chez les délinquants présentant un risque élevé et chez ceux à faible risque. Il a constaté que le traitement produisait un effet (un taux de récidive inférieur parmi le groupe qui avait suivi le traitement, comparativement avec le groupe témoin) chez les délinquants présentant un risque faible, mais pas chez ceux qui présentaient un risque élevé.

Limites de l'Échelle d'ISR

Comme tout autre outil, l'Échelle d'ISR a ses limites. Celles-ci sont manifestes en ce qui a trait à sa capacité de prévision de la violence, à son application aux détenues, aux Autochtones et aux délinquants sexuels, ainsi qu'à sa nature «statique». Il importe de se rappeler que l'Échelle d'ISR a été élaborée dans le but de prévoir la récidive en général chez les détenus de sexe masculin des pénitenciers. Nuffield¹⁶ n'a pas réussi à mettre au point une échelle distincte pour prévoir la récidive avec violence. Il y a diverses raisons à cela, dont le faible taux de base de récidive violente dans son échantillon.

Par ailleurs, d'autres études ont montré que l'Échelle d'ISR ne permet pas de prévoir la récidive violente. Par exemple, Serin a examiné un échantillon de 81 délinquants libérés dans la région de l'Ontario et ayant fait l'objet d'une période de suivi de 30 mois en moyenne. Le taux moyen de récidive violente était de 10 % et on n'a relevé aucune corrélation entre les notes ISR et la récidive avec violence. Toutefois, en s'appuyant sur un important échantillon (2 377), une période de suivi prolongée (11 ans) et un taux de récidive avec violence (y compris le vol qualifié) de près de 50 %, Bonta et Hanson¹⁷ ont trouvé une corrélation entre les notes ISR et la récidive avec violence. Malgré cela, la différence notée d'une catégorie à l'autre n'était pas aussi marquée que celle signalée par les études axées sur la récidive en général.

L'Échelle d'ISR ayant été élaborée pour évaluer les délinquants de sexe masculin, on s'interroge sur sa validité en tant que prédicteur du risque de récidive chez les délinquantes sous responsabilité fédérale. Hann et Harman¹⁸ ont effectué quelques analyses préliminaires sur un échantillon restreint de délinquantes sorties de pénitenciers en 1983-1984, mais les résultats n'ont pas été concluants. Dans une autre étude, Bonta, Pang et Wallace-Capretta¹⁹ ont également trouvé peu de preuves à l'appui de l'utilisation de l'Échelle d'ISR dans le cas des délinquantes. Ils ont fait ressortir une corrélation entre les notes ISR globales et la récidive, mais les taux de récidive ne correspondaient pas aux catégories de risque aussi souvent que chez les délinquants. Pour sa part, Blanchette²⁰ a aussi constaté l'existence d'une corrélation entre les notes ISR et la récidive en général, mais sans indiquer les résultats par catégorie. Étant donné la taille des échantillons utilisés dans les trois études (variant entre 59 et 81 cas), on peut conclure, du moins pour le moment, qu'il est encore trop tôt pour déterminer si l'Échelle d'ISR sera utile pour la prévision de la récidive en général chez les délinquantes.

On s'est également interrogé sur la validité de l'Échelle auprès des délinquants autochtones. Un test préliminaire de l'Échelle d'ISR sur un échantillon restreint de délinquants autochtones a révélé une correspondance générale entre la catégorie de risque et la récidive, mais cette corrélation n'était pas aussi étroite que celle constatée pour un échantillon de délinquants non autochtones. Ainsi, Hann et Harman²¹ signalent de grands écarts au niveau des délinquants autochtones présentant un risque élevé. Une analyse ultérieure faite sur un échantillon élargi (269) de délinquants autochtones a mis en évidence un lien plus étroit entre les notes ISR et la récidive²². Cependant, étant donné le nombre limité de recherches axées sur la validité de l'Échelle d'ISR pour la prévision de la récidive chez les délinquants autochtones et l'insuffisance des connaissances en matière d'évaluation interculturelle, la prudence est de rigueur.

On se pose d'autre part des questions sur l'applicabilité de l'Échelle d'ISR aux délinquants sexuels. Bonta et Hanson²³ ont montré que l'Échelle permet de prévoir, avec une exactitude raisonnable, la récidive générale et la récidive non sexuelle violente chez les délinquants sexuels, mais qu'elle ne permet pas de prévoir la récidive sexuelle. Évidemment, on peut avancer des arguments probants à l'appui de la thèse selon laquelle les crimes sexuels seraient différents des autres crimes²⁴. Heureusement, on est en train d'élaborer d'autres instruments pour aider à prévoir la récidive sexuelle. Hanson et Bussière²⁵ ont récemment exposé les résultats d'une méta-analyse montrant que les meilleurs prédicteurs de la récidive sexuelle étaient les mesures de la déviance sexuelle, y compris les évaluations phallométriques des préférences sexuelles pour les enfants et les condamnations antérieures pour infraction sexuelle. Ces variables peuvent servir de base pour l'élaboration d'échelles adéquates en vue de la prévision de la récidive sexuelle. Par conséquent, on peut conclure que, dans le cas des délinquants sexuels, l'Échelle d'ISR peut être utilisée comme mesure du risque de récidive générale, mais qu'elle ne permet pas de prévoir la récidive sexuelle.

On fait souvent remarquer que l'Échelle d'ISR est composée de facteurs de risque «statiques». Cela constitue un sérieux handicap, puisque cela implique que l'Échelle d'ISR ne permet pas d'établir des cibles pour les interventions thérapeutiques, ni de mesurer les modifications du risque avec le temps. Toutefois, on peut employer d'autres instruments comme le *Level of Service Inventory*²⁶ (inventaire du niveau de service) et l'échelle d'évaluation du risque et des besoins pour extraire des facteurs «dynamiques» d'évaluation du risque et des besoins (fréquentations, abus de l'alcool et des drogues, emploi). Manifestement, cela ne diminue en rien le fait que l'Échelle d'ISR constitue un outil fondamental et général de mesure du risque²⁷. Il serait imprudent de faire l'impasse sur une note de risque élevé sur l'Échelle d'ISR, quels que soient les résultats d'autres évaluations.

On aurait avantage à rajuster l'Échelle d'ISR. En effet, Bonta et al.²⁸ ont analysé différents éléments de l'Échelle et découvert que l'une des variables -- condamnations antérieures pour infraction sexuelle -- n'était pas corrélée à la récidive générale. On pourrait donc envisager de supprimer cette variable et de remettre au point l'Échelle. Cela dit, certains pourraient prétendre que les ressources pourraient être utilisées à meilleur escient, pour l'élaboration d'autres outils spécialisés et des recherches nouvelles en matière de prévision et de contrôle du comportement criminel, au lieu de rajuster un instrument existant. De plus, une refonte de ce genre aurait une incidence minimale sur la performance globale de

l'instrument.

Conclusion

L'adoption de l'Échelle d'ISR a marqué le début de l'utilisation d'instruments d'évaluation du risque dans le milieu correctionnel au Canada. Aujourd'hui, on est unanime à penser que l'évaluation empirique du risque est essentielle à de bonnes pratiques correctionnelles - il est difficile de croire qu'il y a à peine vingt ans, lorsque la recherche en vue de l'élaboration d'un outil d'évaluation du risque a commencé, la situation était différente. Même si on emploie de nouveaux genres d'outils dynamiques d'évaluation du risque, l'Échelle d'ISR continuera d'être un instrument fiable de prévision du risque général de récidive parmi la population de délinquants sous responsabilité fédérale. Dans cette optique, elle constitue donc un outil important qui, étant facile à administrer, mérite de garder sa place dans la boîte à outils des praticiens.

-
1. Ministère du Solliciteur général, 340, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P8.
 2. GOTTFREDSON, D.M. et BONDS, J.A., *A Manual for Intake Base Expectancy Scoring*, San Francisco, California Department of Corrections, Research Division, 1961.
 3. HOFFMAN, P. et BECK, J.L., «Parole Decision-making: A Salient Factor Score», *Journal of Criminal Justice*, vol. 2, 1974, p. 195-206.
 4. NUTTALL, C.P., *Parole in England and Wales* London, H.M.S.O., 1977.
 5. NUFFIELD, J., *La libération conditionnelle au Canada : Recherches en vue d'une normalisation des décisions*, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1982. Voir aussi NUFFIELD, J., «La formule de prévision statistique sur la récidive (PSR) : comment faut-il l'appliquer?», *Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 1, n° 2, 1989, p. 19-22.
 6. HANN, R.G. et HARMAN, W.G., *Prévision du risque lié à la mise en liberté : application du système de notation Nuffield*, Rapport pour spécialistes 1989-05, Ottawa, Solliciteur général du Canada.
 7. NUFFIELD, *La libération conditionnelle au Canada*.
 8. WORMITH, J.S. et GOLDSTONE, C.S., «The Clinical and Statistical Prediction of Recidivism», *Criminal Justice and Behavior*, vol. 11, 1984, p. 3-34.
 9. PORPORINO, F., ZAMBLE, E. et HIGGONBOTTOM, étude inédite, citée dans PORPORINO, F.J., *Information statistique générale sur la récidive*, Aperçu de recherche B-01, Ottawa, Service correctionnel Canada, 1989.

10. SERIN, R.C., & «Violent Recidivism in Criminal Psychopaths», *Law and Human Behaviour*, vol. 20, 1996, p. 207-217.
11. BONTA, J., HARMAN, W.G., HANN, R.G. et CORMIER, R.B., «The Prediction of Recidivism among Federally Sentenced Offenders: A Re-validation of the SIR Scale», *Canadian Journal of Criminology*, vol. 38, janvier 1996, p. 61-79.
12. JOHNSTON, J.C. et MOTIUK, L.L., *Facteurs liés aux fuites en douce d'établissements à sécurité minimale*, Rapport de recherche R-23, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1992.
13. JOHNSTON, J.C. et MOTIUK, L.L., *Fuites d'établissements à sécurité minimale : enquête comparative*, Rapport de recherche R-27, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1992.
14. MOTIUK, L. et BELCOURT, R.L., *Enquête préliminaire sur les effets des programmes de travail en prison après la mise en liberté*, Rapport de recherche R-43, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1996.
15. ROBINSON, D., *L'incidence du Programme d'apprentissage cognitif des compétences sur la récidive après la mise en liberté chez les délinquants sous responsabilité fédérale au Canada*, Rapport de recherche R-41, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1995.
16. NUFFIELD, *La libération conditionnelle au Canada*.
17. BONTA, J. et HANSON, R.K., «La récidive violente chez les hommes libérés de prison», étude présentée dans le cadre de l'American Psychological Association Convention, New York, août 1995.
18. HANN, R.G. et HARMAN, W.G., *Prévision du risque lié à la mise en liberté : application du système de notation de Nuffield*, Rapport pour spécialistes 1989-04, Ottawa, Solliciteur général du Canada.
19. BONTA, J., PANG, B. et WALLACE-CAPRETTA, S., «Predictors of Recidivism among Incarcerated Female Offenders», *The Prison Journal*, 75, 1995, p. 277-294.
20. BLANCHETTE, K., *The Relationships between Criminal History, Mental Disorder, and Recidivism among Federal Sentenced Female Offenders*, thèse de maîtrise, Ottawa, Department of Psychology, Carleton University, janvier 1996.
21. HANN et HARMAN, *Prévision du risque lié à la mise en liberté : application du système de notation Nuffield*.

22. HANN, R.G. et HARMAN, W.G., Predicting Release Risk for Penitentiary Inmates, Rapport pour spécialistes 1993-12, Ottawa, Solliciteur général du Canada.
23. BONTA, J. et HANSON, R.K., «10-year Recidivism of Canadian Federal Offenders», inédit, repris dans HANSON et BUSSIÈRE (voir note 25).
24. HANSON, R.K., SCOTT, H. et STEFFY, R.A., «A Comparison of Child Molesters and Non-sexual Criminals: Risk Predictors and Long-term Recidivism», Journal of Research in Crime and Delinquency, 32, 1995, p. 325-337.
25. HANSON, R.K. et BUSSIÈRE, M.T., Les prédicteurs de la récidive chez les délinquants sexuels : une méta-analyse, Rapport pour spécialistes 1996-04, Ottawa, Solliciteur général du Canada.
26. ANDREWS, D.A. et BONTA, J., The Level of Service Inventory - Revised, Toronto, Multi-Health Systems, 1995.
27. MOTIUK, L.L. et PORPORINO, F.J., Essai pratique de l'échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité : étude des libérés sous condition, Rapport de recherche R-06, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1989.
28. BONTA, HARMAN, HANN et CORMIER, The Prediction of Recidivism among Federally Sentenced Offenders.